



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 juin 2011

**PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SOCIALE - AVENANT AU MARCHÉ DE
MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET
DANS LE CADRE DU PRUS - OPERATIONS A2,
A4, A6, A9 ET A12 ET TCSP.**

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
27 juin 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Denis THOMMEROT -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

Excusés :

PRUS

**PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE -
AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR
L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET
DANS LE CADRE DU PRUS - OPERATIONS A2, A4, A6, A9 ET A12
ET TCSP.**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2010, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics du Clou Bouchet dans le cadre du PRUS : la rue Germaine TILLION (A2), la rue Suzanne LACORE (A4), les aménagements de voiries (A6), les cœurs d'îlots (A9), les espaces de centralité (A12) et le TCSP, a été confié au Groupement « Agence PHYTOLAB » (mandataire) et « SOGREAH ».

Conformément au marché de maîtrise d'œuvre (article 9 du CCP), il s'agit, après la réception de l'avant projet (AVP), d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de procéder par avenant à la fixation du forfait définitif de rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre est de 11 375 891.56 euros HT toutes tranches confondues, hors options.

Le coût des options est estimé à 779 515,00 € HT.

L'avenant prévoit qu'une nouvelle tranche de travaux d'aménagement des espaces publics (tranche ferme 2) en accompagnement des réhabilitations programmées par le bailleur soit intégrée au marché de maîtrise d'œuvre. L'enveloppe financière des travaux affectée par le maître d'ouvrage pour cette tranche ferme 2 est de 835 262.98 € HT.

L'avenant prévoit également que la rémunération provisoire du groupement de maîtrise d'œuvre mentionnée dans le marché initial devienne définitive pour un montant de 1 021 516.95 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant projet ;
- approuver l'annexe 1 « programme modificatif » pour la tranche ferme 2 du marché de maîtrise d'œuvre. L'enveloppe financière travaux pour cette tranche ferme 2 est de 835 262,98 € HT ;
- fixer le montant prévisionnel des travaux à 11 375 891,56 € HT hors options (pour le programme initial) ;

- fixer le montant définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 021 516,95 € TTC ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Groupement Agence PHYTOLAB et SOGREAH.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER